



1.1

DEC_0013_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE DIOPTASE POUR LA MAINTENANCE DU LOGICIEL SAPHIR ET DES TERMINAUX PORTABLE ALLANT DU 01/01/2026 AU 31/12/2029.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que la maintenance du logiciel SAPHIR et des terminaux portables NAUTIZ NX6 est essentielle au pôle environnement.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut-être qu'effectuée par le prestataire ayant fourni et installé le logiciel, le matériel.

Le Président décide de signé la proposition financière de la société DIOPTASE, 2, rue du Plat d'Etain, 37000 TOURS, d'un montant de 560 € HT, soit 672 € TTC par an. Le contrat pourra être renouvelé tacitement 3 fois. La durée totale potentielle du marché étant alors de 4 ans.

Fait à Pont-Audemer, le 21/01/26

Le Président

Francis COUREL

